

**Communiqué**  
**Le 30 mai 2023**

## **RSA conditionnel, c'est non non et non !**

Les départements volontaires (et la métropole de Lyon) démarrent actuellement l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis à l'obligation d'effectuer de 15 à 20 heures d'activités par semaine sous peine de suspension de l'allocation. Le gouvernement considère que c'est la menace et la coercition qui permettront aux allocataires du RSA de trouver un emploi. Ils et elles devront à cette occasion s'inscrire à Pôle Emploi, sauf que c'est déjà le cas de près de 40 % d'entre eux sans que pour autant ils et elles trouvent d'emploi (sic). Rappelons que plusieurs départements expérimentateurs ont exprimé des réserves sur leur participation : après la Seine Saint Denis qui s'en est retirée, la Loire Atlantique et l'Ille et Vilaine (ainsi que la Métropole de Lyon) ont indiqué qu'ils ne pourraient cautionner un système qui ferait du travail un préalable obligatoire pour toucher le RSA, allocation jusqu'alors inconditionnelle.

Du reste, c'est bien cette notion « d'activités » qui fait débat, le gouvernement sentant tout le piège de parler à son propos de « travail »... Répondant à Martin Hirsch qui n'y voit rien d'autre que l'occasion pour le patronat d'employer les allocataires gratuitement, Elisabeth Borne a insisté sur l'aspect formations et sur les métiers que ces derniers-es allaient pouvoir côtoyer. Dussopt parle lui de reprise de « contact avec le monde du travail » mais réfute le travail gratuit ou le bénévolat obligatoire. La présidente du département expérimentateur de la Creuse n'est pas de leur avis : « avec 607 € par mois, on ne peut pas vivre et s'en contenter, surtout quand il y a des offres d'emploi dans le secteur ».

Nul doute donc qu'il va s'agir de combler les trous identifiés par le patronat dans des emplois délabrés (par lui) qu'il qualifie « en tension ». Et on peut supposer qu'une fois goûté la gratuité du travail, il arguera de la « compétitivité » pour continuer à bénéficier d'un dispositif taillé pour lui. Faire travailler les allocataires du RSA aux conditions de travail et de salaires des travailleurs-euses en Chine ou au Bangladesh sans avoir à déplacer son outil de production, voilà en effet un rêve qui ne se refuse pas ! C'est toute l'idéologie qui sous tend la future loi « pour le plein emploi » et le projet de France Travail : un plein emploi précaire et sans droits. Poursuivant d'ailleurs sur la lancée du gouvernement, le ministre de la justice a annoncé en mars dernier qu'il allait inciter les employeurs à recourir davantage au travail des prisonnier-es sous prétexte de leur réinsertion. Le Medef s'est évidemment dit intéressé par ces travailleurs-euses presque sans salaire et sans droits !

Après avoir imposé par la force une réforme des retraites, le gouvernement poursuit donc ses attaques contre les droits des travailleurs-euses de ce pays et notamment les plus précaires. Il démontre que sa politique illibérale n'est qu'un seul et même projet : détruire les droits sociaux et réduire les libertés (voire profiter de celles et ceux qui n'en ont pas) pour faire place nette à la seule logique du capital et à ses destructions sociales et écologiques.

**Sur la lancée du mouvement des retraites, continuons à imposer dans la société les impératifs de justice sociale et de plus juste répartition des richesses dans le respect de la planète et des libertés.**

**Notre victoire dans le champ des idées n'est certes pas suffisante mais elle est indispensable pour construire le rapport de force et gagner. Le 6 juin, contre la réforme des retraites et la régression sociale, continuons à bâtir notre victoire !**